

ARRETE MUNICIPAL

Objet :
Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 14 octobre 2026 par M. LEGENDRE Jean-Pierre, secrétaire de l'association *MÉMOIRES DE BRAINS*, domicilié 10 La Bauche 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), jpf.legendre@wanadoo.fr, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), au sein de la salle J-Albert, 4 rue de la Pilaudière, Brains (Loire-Atlantique), le 22 novembre 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – LEGENDRE Jean-Pierre, secrétaire de l'association *MÉMOIRES DE BRAINS*, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), salle polyvalente, 4 rue de la Pilaudière, Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

➤ **EXPOSITION La Vigne à Brains, le samedi 22 novembre 2026 de 10h00 jusqu'à 18h00.**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2026 est porté à : 2

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- M. LEGENDRE Jean-Pierre, secrétaire de l'association *MÉMOIRES DE BRAINS*

Publié à la Mairie de Brains le 16 octobre 2026

Fait à Brains, le 16 octobre 2026

Le Maire
Laure BESLIER

